



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GOLDFLARE ANNONCE SA RÉINTÉGRATION À LA BOURSE ET FOURNIT D'AUTRES MISES À JOUR

Piedmont (Québec), le 17 décembre 2025 – Goldflare Exploration inc. (TSXV : GOFL) (« Goldflare » ou la « Société ») souhaite annoncer sa réintégration prochaine à la Bourse, à la suite d'un examen effectué par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et la Bourse de croissance TSX (« TSXV »).

Par ailleurs, la Société souhaite fournir plusieurs mises à jour, comme suit :

- 1) Goldflare a reçu et accepté, le 18 septembre 2025, de Multi-Ressources Boréal (9148-5706 Québec inc.), une offre d'achat visant l'acquisition de ses propriétés Duplessis-Agar et Duplessis-Mountain, situées dans la région de Duplessis en Abitibi. L'offre, d'une valeur totale de 250 000 \$ canadiens, est payable entièrement en espèces, en trois versements, sur une période maximale de 30 jours suivant la signature de l'entente définitive. Cette offre ne constitue pas une opération avec une partie liée de la Société. L'offre est assujettie à une diligence raisonnable complète ainsi qu'à toutes les approbations réglementaires applicables. Goldflare confirme également que les projets sont libres de toute poursuite ou charge, à l'exception d'une redevance NSR existante de 1 %. Goldflare fournira à l'acheteur toute la documentation et les données techniques associées aux claims, lesquels comprennent un total de 16 titres miniers. Aucun frais n'est associé à la transaction.
- 2) La Société souhaite apporter une correction au communiqué de presse du 14 mars 2025 concernant la clôture d'un placement privé. À la suite du retrait d'un investisseur du placement, le montant final du placement s'élève à 15 000 \$, offert à des investisseurs admissibles au prix de 0,045 \$ par unité (1 unité = 1 action ordinaire + 1 bon de souscription permettant à son détenteur d'acquérir 1 action ordinaire au prix de 0,07 \$ par action, pour une période de 12 mois suivant la clôture du placement). L'offre totalise 333 334 unités. Aucun initié n'a participé à ce placement et aucun honoraire d'intermédiation n'a été engagé. L'offre est assujettie à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX. Les titres émis sont assujettis à une période minimale de détention de quatre mois plus un jour. Le produit du placement sera utilisé pour divers besoins en fonds de roulement.



- 3) Goldflare souhaite divulguer qu'elle a retenu, le 9 octobre 2024, Venture Liquidity Providers inc. (« VLP ») afin d'initier des services de tenue de marché visant à contribuer au maintien d'un marché ordonné pour les actions ordinaires de la Société. Les services de tenue de marché ont été fournis par VLP par l'entremise d'un courtier inscrit, W.D. Latimer Co. Ltd., conformément aux politiques applicables de la Bourse de croissance TSX et aux autres lois applicables. En contrepartie de ses services, la Société avait convenu de verser à VLP des honoraires mensuels de 5 000 \$ CA pour une période initiale de trois (3) mois, renouvelable par la suite pour un (1) mois. L'entente, signée le 9 octobre 2024, a pris fin le 10 janvier 2025. Goldflare et VLP agissent sans lien de dépendance, et VLP n'a détenu ni ne détient aucun intérêt, direct ou indirect, dans la Société ou ses titres. Les fonds et les actions nécessaires à la tenue de marché sont fournis par W.D. Latimer. Les honoraires versés par la Société à VLP concernaient exclusivement les services de tenue de marché. VLP est une firme de consultation spécialisée établie à Toronto offrant une gamme de services axés sur les émetteurs inscrits à la TSX-V. Goldflare avait également convenu de retenir les services de consultation, de promotion et de marketing de VLP en contrepartie de 492 500 bons de souscription, à un prix d'exercice de 0,09 \$, lesquels ont tous expiré sans avoir été exercés le 9 octobre 2025.
- 4) La Société reconnaît qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle (« AGA ») depuis le 21 août 2024 et qu'elle n'est donc pas conforme à la Politique 3.2 de la Bourse, article 4.1. Dans le cadre des conditions de réintégration, Goldflare s'est engagée à tenir une AGA dans un délai de 90 jours. L'AGA aura lieu le 6 mars 2026 à 10 h, par l'entremise d'une réunion publique Microsoft Teams. L'avis de convocation, incluant les détails de connexion, est disponible sur SEDAR+.
- 5) Les états financiers intermédiaires de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2025 (« EFI ») faisaient état d'un déficit de fonds de roulement de 350 203 \$. À la suite de la vente de ses propriétés Duplessis-Agar et Duplessis-Mountain au cours des dernières semaines, la majorité des créanciers de la Société ont été payés. La Société entend lever des capitaux par le biais de placements privés accreditifs et d'actions ordinaires une fois sa réintégration complétée. Le plus important créancier (180 000 \$) des comptes fournisseurs de la Société est Orbit Garant, une entreprise de forage dont l'un des administrateurs de Goldflare, Pierre Alexandre, est le chef de la direction. Orbit Garant accepterait un paiement en actions de Goldflare si la situation financière de la Société le justifie, pourvu que les actions de Goldflare soient négociables (réintégration complétée). Il est de notre avis que l'ensemble de ces options permettrait à la Société de respecter l'exigence minimale de fonds de roulement.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les règles de la Bourse TSXV) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ni de la véracité du présent communiqué.



Pour plus d'informations :

Michel Desjardins
Président et Chef de la Direction
819-638-9138
mdesjardins@carrefourlagrande.ca

David Corbeil-Héneault
Chef de la direction financière
450-622-4066
comptabilite@goldflare.ca